

REPUBLIQUE DU BENIN

=====

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-101 DU 31 JANVIER 2014

Chargeant **Monsieur Aké NATONDE**, Ministre de l'Economie et des Finances, de l'intérim de **Monsieur Barthélémy Dahoga KASSA**, Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables pour du **18 au 25 novembre 2013**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU** La Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** La Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU** Le Décret N°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Du **18 au 25 novembre 2013**, **Monsieur Aké NATONDE** Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé d'assurer l'intérim de **Monsieur Barthélémy Dahoga KASSA**, Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables, absent du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 janvier 2014

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – PR 2 - SGG2- AN 2–CS 2 – CES 2 – HCJ 2 – CC 2- HAAC 2 – MIC4- MTPT2- MINISTERES 29 - AUTRES – JORB 1.

